

INFO POLE PREVENTION SANTE

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDEES

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, il existe des vaccinations obligatoires. Néanmoins, ce ne sont pas les seules vaccinations à proposer aux agents. En effet, l'employeur, conseillé par le médecin du travail, doit évaluer les risques auxquels sont exposés les agents et prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver leur santé et leur sécurité.

Dans certaines situations, la vaccination apparaît comme la seule prévention à mettre en œuvre pour remplir cette obligation, même si elle ne fait pas l'objet d'un texte de loi.



I. VOUS SAVEZ CE QUE VOUS RISQUEZ ?

La vaccination en milieu professionnel présente un **intérêt individuel** dans le sens où elle protège les personnes exposées contre un risque de maladies, mais elle a aussi un **intérêt collectif** car elle contribue à la diminution de la propagation des germes et des virus.

L'employeur prend **financièrement à sa charge** les vaccinations obligatoires ainsi que celles qu'il recommande.

II. PREVENTION : MODE D'EMPLOI...

① Les différentes maladies rencontrées

Maladies	Caractéristiques des maladies
Diphthérie	Revêt habituellement l'aspect d'une angine modérée. Peut évoluer vers une atteinte du muscle cardiaque et une paralysie des membres et des muscles respiratoires.
Tétanos	Contractures et spasmes des muscles pouvant provoquer un arrêt respiratoire ou un arrêt cardiaque.
Poliomyélite	Soit bénigne et se traduit par des maux de tête, une légère fièvre et une angine, soit maligne et évolue dans certains cas vers la paralysie.
Coqueluche	La coqueluche se caractérise par des accès de toux soudains, violents et répétés. Ils provoquent des spasmes et la respiration devient difficile. La maladie peut se compliquer en forme grave chez les personnes à risque (personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons de moins de 6 mois non protégés par la vaccination).
Grippe	La grippe s'accompagne surtout de fièvre, de toux, de douleurs articulaires et musculaires et de fatigue. Des complications sont fréquentes chez les personnes fragiles (personnes âgées, personnes séropositives au VIH).
Hépatite A	La gravité varie du simple syndrome grippal modéré à l'insuffisance hépatique fulminante mortelle.
Hépatite B	Bénigne mais certaines évoluent vers une cirrhose ou un cancer du foie.
Leptospirose	Maladie transmise par le rat qui l'élimine dans les urines et les déjections, souillant ainsi les eaux et les sols. Les premiers symptômes associent fièvre, frissons, douleurs musculaires et céphalées. En quelques jours les signes évoluent avec des atteintes viscérale, hépatique, rénale, voir une méningite hémorragique.
Rage	Toujours mortelle peut être furieuse : caractérisée par des agitations et des spasmes ou plus rarement paralysante, avec une évolution plus lente.
Rougeole	Eruption cutanée précédée par une rhinite, une conjonctivite, une toux, accompagnée d'une fièvre très élevée et d'une grande fatigue. Les complications sont surtout chez les personnes avec une immunodépression, chez les nourrissons et chez les femmes enceintes.

Oreillons	Maladie contagieuse qui se caractérise par une inflammation des glandes salivaires situées à l'avant des oreilles. Elle est bénigne dans 20 à 30% des cas. Des complications s'observent surtout chez les adolescents et les adultes.
Rubéole	Bénigne dans un cas sur deux. Si maligne, se caractérise par une éruption cutanée précédée de maux de tête, maux de gorge, conjonctivite, fièvre et associée à une augmentation de volume des ganglions au niveau du cou. Peut se compliquer chez la femme enceinte non immunisée, peut causer la mort du fœtus.
Tuberculose	Poumon, organe le plus souvent infecté par le bacille tuberculeux. La tuberculose pulmonaire se caractérise par une toux productive et une gêne respiratoire.
COVID-19	La COVID-19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère à modérée de la maladie et guérissent sans hospitalisation. <u>Symptômes les plus fréquents :</u> fièvre toux fatigue perte de l'odorat ou du goût <u>Symptômes moins fréquents :</u> maux de gorge maux de tête courbatures diarrhée éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils yeux rouges ou irrités

② Les vaccinations obligatoires et recommandées (Annexe 1)

Source : vaccination-info-service.fr

Le décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifie le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG. Il suspend l'obligation vaccinale des professions médicales et sociales contre la tuberculose à partir du 1^{er} avril 2019.

③ Vaccination contre la COVID-19 (dernière mise à jour le 03/11/2022) :

La loi du 5 août 2021 rend la vaccination contre la COVID-19 obligatoire à partir du 15 septembre 2021 pour les personnes suivantes :

- Tous les personnels (y compris administratifs) des établissements de santé, des établissements médico-sociaux (Éhpad, USLD, résidences autonomie, structures handicap avec ou sans hébergement et y compris non médicalisées), des établissements sociaux rattachés à un établissement de santé (LHSS, LAM, CSAPA, CAARUD, CLAT, CEGGID) ;
- Les personnels des centres et maison de santé et centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic ;
- Toutes les professions du livre IV du Code de la santé publique, conventionnées ou non, et professions à usage de titres (médecins, sages-femmes, infirmiers, psychologues, ostéopathes...), ainsi que leurs salariés (par exemple, secrétaires médicales, assistants dentaires) ;
- Les étudiants ou élèves des établissements préparant à l'exercice des professions de santé ;
- Les aides à domicile intervenant auprès des personnes touchant l'APA ou la PCH, dans le cadre de services à domicile ou en tant que salariés des particuliers employeurs ;
- Les personnels des services de médecine du travail et de promotion de la santé ;
- Les personnels des services de santé au travail.

- Ne sont pas soumis à l'obligation vaccinale :

Les personnes justifiant d'une contre-indication à la vaccination. Les contre-indications à la vaccination sont les suivantes :

- Allergie à l'un des composants du vaccin (notamment polyéthylène-glycols) ;
- Réaction anaphylactique au moins de grade 2 à une première injection du vaccin posée après expertise allergologique ;
- Épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication pour les vaccins Janssen et Astrazeneca) ;
- Épisode de syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria (ou AstraZeneca) ;
- Syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique (PIMS) post-Covid-19 ;
- Une recommandation établie après concertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite à la survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillain-Barré...) ;

Ainsi que ces trois contre-indications temporaires :

- Traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2 ;
- Myocardites ou péricardites survenues antérieurement à la vaccination et toujours évolutives.
- Infection de moins de 2 mois à la COVID-19

☒ Si vous n'êtes pas à jour de vos vaccins, il est possible de les faire réaliser lors de la visite médicale annuelle, à condition d'apporter le vaccin et le carnet de vaccination à jour.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le conseiller en Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion au
☎ : 03 23 52 01 52

ANNEXE 1 : Les vaccinations obligatoires et recommandées.

Selon la nature du métier exercé, l'exposition aux maladies diffère. Pour cette raison, les vaccinations obligatoires et recommandées ne sont pas les mêmes en fonction du métier de l'agent.

SANTÉ	DTP	Coqueluche	Grippe	Hépatite A	Hépatite B	Leptospirose	Rage	ROR
Professionnels des établissements ou organismes de prévention et/ou de soins (liste arrêté du 15 mars 1991)	Obl	Rec	Rec		Obl (si exposés)			Rec
SECOURS								
Personnels des services de secours et d'incendie (SDIS)	Obl		Rec		Obl (si exposés)			
Secouristes	Rec				Rec (si exposés)		Rec (si exposés)	
SERVICES AUX PARTICULIERS								
Personnels des blanchisseries	Rec				Rec (si exposés)			
Personnels des blanchisseries, en lien avec des établissements de prévention ou de soins	Obl				Obl (si exposés)			
Personnels impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective	Rec			Rec				
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT								
Personnels de traitement des eaux usées (dont stations d'épuration)	Rec			Rec		Rec (si exposés)		
Egoutiers	Rec			Rec	Rec (si exposés)	Rec (si exposés)		
Eboueurs	Rec				Rec (si exposés)			
TOURISME ET TRANSPORT								
Personnels de l'industrie des voyages accompagnant des groupes de voyageurs (guides)	Rec		Rec					
SOCIAL ET MEDICO SOCIAL								
Personnels des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapés	Obl		Rec	Rec	Obl (si exposés)			Rec
Personnels des établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	Obl		Rec	Rec	Obl (si exposés)			

SOCIAL ET MEDICO SOCIAL	DTP	Coqueluche	Grippe	Hépatite A	Hépatite B	Leptospirose	Rage	ROR
Personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées	Obl	Rec	Rec		Obl (si exposés)			
Personnels des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées	Obl		Rec		Obl (si exposés)			
Personnels des services d'aides à domicile (SAAD)			Rec					
Aides à domicile via CESU (particuliers employeurs)			Rec					
Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire (crèches, halte-garderie)	Obl	Rec		Rec	Obl (si exposés)			Rec
Assistants maternels	Rec	Rec		Rec				Rec
Personnels des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance (dont les pouponnières)	Obl	Rec (petite enfance)		Rec (petite enfance)	Obl (si exposés)			Rec
Personnels des établissements, services ou centres sociaux et personnes inscrites dans les établissements préparant aux professions à caractère social	Rec							
EDUCATION NATIONALE								
Personnels au contact des enfants	Rec							Rec
POLICE ET ADMINISTRATION PENITENTIAIRE								
Policiers	Rec				Rec (si exposés)			
Personnels des établissements pénitentiaires (gardiens de prison)	Rec				Rec (si exposés)			
Personnels des services de probation et des établissements ou services de la protection judiciaire de la jeunesse.	Rec							
AGRICULTURE, EAUX, FORETS ET PECHE, DONT SERVICE VETERINAIRE								
Personnels exerçant une activité professionnelle dans les cadres suivants : Curage et/ou entretien de canaux, étangs, lacs, rivières, voies navigables, berges.	Rec					Rec (si exposés)		
Garde-chasse, garde pêche, personnels des fourrières, agents des piscines, des espaces verts...						Rec (si exposés)	Rec (si exposés)	

Obl = Obligatoire

Rec = Recommandé

Exposés = exposés à un risque professionnel évalué par le médecin du travail

ROR = Rougeole, Oreillons, Rubéole DTP = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite